

## **Collège André-Citroën - 2018-2019**

### **Réunion de rentrée des élèves de 5<sup>ème</sup>**

Monsieur Vanhamme, principal du collège, et Madame Akkari, principale-adjointe, ont accueilli, lundi 3 septembre 2018, les parents des élèves de 5<sup>ème</sup>.

**Voici quelques unes des informations qu'ils ont données à cette occasion :**

#### **> quelques mots sur le collège**

Le collège André-Citroën a enregistré de très bons résultats au brevet des collèges : 90% de réussite, dont 86% de mention (dont 66% de mentions Bien et très bien).

76% des élèves de 3<sup>ème</sup> sont allés en seconde générale, 84% ont eu leur premier choix de lycée.

#### **> l'année de 5<sup>ème</sup>**

C'est une année déterminante car les enfants se pensent grands et commencent à faire des bêtises. Les parents doivent donc encore suivre leurs enfants tant sur le plan scolaire que sur le comportement, notamment à l'extérieur de l'établissement.

M. Vanhamme rappelle qu'à la fin des cours, les élèves ne doivent pas rester sur le parvis du collège, mais rentrer chez eux.

Les élèves auront une heure de vie de classe tous les 15 jours, avec leur professeur principal.

#### **> semestrialisation**

Comme l'an dernier, l'année scolaire s'organise en deux séquences (les conseils de classe ont lieu en janvier et juin). Madame Akkari témoigne de l'effet positif de ce rythme pour les élèves. A mi-semestre, les parents se voient remettre par le professeur principal un relevé de notes pour suivre l'évolution scolaire de leur enfant (les notes sont par ailleurs accessibles sur le site vie scolaire).

#### **> nouvelles règles de « retenue »**

Si un professeur veut punir le comportement d'un élève par une heure de colle (aussi appelée heure de retenue), il se met d'accord avec l'élève pour trouver un créneau horaire qui lui convient. Si l'élève ne se présente pas pour effectuer son heure de colle, un 2<sup>ème</sup> rendez-vous lui sera fixé toujours en concertation avec son enseignant. S'il rate ce 2<sup>ème</sup> rendez-vous, l'élève sera « consigné » : il devra rester au collège, de 8h à 17h30, toute la semaine. Cette nouvelle mesure a vocation à redonner de la crédibilité aux heures de colle qui n'étaient plus respectées.

#### **> devoirs faits**

Comme l'an dernier, chaque élève pourra s'inscrire au dispositif « devoirs faits », qui sera mis en place à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint et qui est d'ores et déjà intégré dans le planning des élèves. Supervisé par des enseignants du collège et encadré par des jeunes en service civique, ce dispositif mise sur la solidarité entre les élèves et non sur une forme d'étude surveillée où chacun travaille dans son coin. Il s'agit d'une heure par semaine, mais si certains le souhaitent, et après discussion avec le jeune en service civique,

une deuxième heure peut être envisagée. Toute inscription à devoirs faits vaut pour l'année.

**> portables**

La direction a annoncé que l'utilisation des portables est désormais interdite dans l'enceinte du collège. Les élèves peuvent avoir un portable au fond de leur sac, mais il doit être éteint. Cette interdiction a été prise pour encourager la concentration des élèves et favoriser de nouveaux échanges entre eux, comme l'a rappelé Monsieur Vanhamme. En cas de besoin, les élèves peuvent demander au service de la vie scolaire à appeler leurs parents. Il est rappelé que les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans.

**> nouveau personnel**

Un deuxième CPE (Mme Granger), une nouvelle gardienne et une nouvelle chef-cuisinière ont intégré le collège.

**> réunion parents-professeurs**

Elle aura lieu jeudi 13 septembre de 8h à 10h (de 8h à 9h : rencontre avec le professeur principal ; de 9h à 10h : rencontre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe de votre enfant).

